



## L'organisme de Formation de la FFAB certifié Qualiopi !

C'est officiel, notre organisme de formation a obtenu la certification Qualiopi en Décembre 2020, délivré par le cabinet **ABcertification N° RNQ 3409**.  
Nous sommes ainsi fiers **de vous présenter ce nouveau label, gage de qualité.**

### ➤ Qualiopi c'est quoi ?

Qualiopi est une nouvelle **marque de certification déposée par l'Etat valorisant les services présentant des qualités particulières et répondant à des exigences spécifiques.** Applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, elle s'appuie sur un Référentiel National Qualité Unique (RNQ).

L'enjeu : **attester de la qualité du processus de développement des compétences** déployé par les prestataires de formation. Qualiopi succède au référencement **Datadock** (déjà obtenu par la FFAB).

Son niveau d'exigence est soumis à réévaluation tous les 3 ans.

### ➤ Avec Qualiopi, la FFAB confirme sa démarche qualité.

Elle a obtenu un certificat pour les activités : **ACTION DE FORMATION**

Nous avons été audités sur 7 critères répartis en 25 indicateurs

### ➤ Le label obligatoire pour bénéficiaire de financements

La certification Qualiopi est également obligatoire pour toute personne souhaitant bénéficier de financements de fonds publics ou mutualisés notamment délivrés par : le compte CPF, Pôle emploi, les OPCO (Opérateurs de compétences), l'Etat, la Région, la Caisse de dépôts et consignations (CDC), l'Agefiph, etc.

**Notre formation CQP est donc éligible à ces types de financement.**